

**Rectorat  
DPATSS contractuels**

Affaire suivie par :  
Hakima Ancer  
Tél : 04 72 80 61 44  
Mél : [dpatss@ac-lyon.fr](mailto:dpatss@ac-lyon.fr)

92, rue de Marseille  
69007 Lyon

La Rectrice de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Rectrice de l'académie de Lyon  
Chancelière des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article 332-2 et les articles 352-1 à 352-6 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ainsi que les articles R351-1 à R352-36 relatifs à l'emploi des personnes en situation de handicap ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de l'académie de Lyon

## **A R R Ê T E**

**Article 1** : le jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle des agents contractuels techniques recrutés au titre d'un emploi réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi est constitué comme suit :

- Madame Hakima Ancer, Directrice des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé au Rectorat de l'académie de Lyon ;
- Monsieur Mohamed Mezrag, directeur régional académique adjoint ;
- Madame Annick Vieira Da Silva, correspondante handicap académique.

**Article 2** : Le jury ainsi constitué se réunira le mercredi 10 juin 2026 à 9 heures en salle Accueil 2 au rectorat de l'académie de Lyon ;

**Article 3** : le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 22 avril 2026  
Pour la rectrice et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie



Olivier Curnelle